

Département de la Vendée
Arrondissement
des SABLES d'OLONNE
Commune de SALLERTAINÉ

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le 28 Juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SALLERTAINÉ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MENUET - Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 22 absents/excusés : 3 présents : 19 représentés : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2022

MEMBRES (22) : MENUET Jean-Luc, BILLET Richard, COUTON Karine, FRANCHETEAU Thierry, ETIENNE Marie-Josèphe, GAUTIER Frédéric, MARTIN Marie-Ange, GIRARDEAU Jean-Luc, FRADIN André, BIRON Isabelle, ANDRE Luc, HERMOUET Jean-Yves, NEAU Muriel, PELLOQUIN Isabelle, CHATON Nelly, KAMINSKI Sylvie, LAGNEAU Karine, JARNY Emmanuel, BAUD Christophe, BESSEAU Franck, TOUGERON Sophie, RENAUD Eric

PRÉSENTS (19/22) : MENUET Jean-Luc, BILLET Richard, COUTON Karine, FRANCHETEAU Thierry, ETIENNE Marie-Josèphe, GAUTIER Frédéric, MARTIN Marie-Ange, GIRARDEAU Jean-Luc, FRADIN André, BIRON Isabelle, ANDRE Luc, HERMOUET Jean-Yves, CHATON Nelly, KAMINSKI Sylvie, LAGNEAU Karine, JARNY Emmanuel, TOUGERON Sophie, RENAUD Eric, BAUD Christophe

EXCUSÉS et REPRÉSENTÉS (0/22) : /

EXCUSÉS (1/22) : PELLOQUIN Isabelle

ABSENTS (2/22) : NEAU Muriel, BESSEAU Franck

POUVOIRS : /

Secrétaire de séance : LAGNEAU Karine

9-VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – 2022-06-28-009 :

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs qui ont été votés le 07 Septembre 2021 et qui sont applicables depuis le 15 Septembre 2021.

Il propose de les étudier.

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

S E O

ID : 085-218502805-20220628-20220628009-DE

Cimetière	Tarifs actuels	Tarifs au 15/07/2022
Concessions Ordinaires (2m²) Pleine terre		
Achat ou renouvellement 15 ans	150.00€	150.00€
Achat ou renouvellement 30 ans	300.00€	300.00€
Concessions 1 m² (pour urnes Funéraires avec pose de monument)		
Achat ou renouvellement : 15 ans	150.00€	150.00€
Achat ou renouvellement : 30 ans	300.00€	300.00€
Concession dans le Columbarium		
Achat plaque de fermeture non gravée + concession 10 ans	1 600.00€	1 600.00€
Achat plaque de fermeture non gravée + concession 30 ans	1 800.00€	1 800.00€
Renouvellement : 10 ans	500.00€	500.00€
Renouvellement : 30 ans	1 500.00€	1 500.00€
Concession Cave-Urne		
Achat plaque de fermeture non gravée + concession 10 ans	1 600.00€	1 600.00€
Achat plaque de fermeture non gravée + concession 30 ans	1 800.00€	1 800.00€
Renouvellement : 10 ans	500.00€	500.00€
Renouvellement : 30 ans	1 500.00€	1 500.00€
Plaques identification défunt :		
jardin souvenir : mise à disposition d'un emplacement sur le mur	Pas de tarif	Pas de tarif
Dispersion des cendres jardin du souvenir	Pas de tarif	Pas de tarif

Participation au financement de l'assainissement collectif		
	Tarifs actuels	Tarifs au 15/07/2022
Création de logement : construction nouvelle ou changement d'affectation	2 100.00€ HT 2 520.00€ TTC	2 150.00€ HT 2 580.00€ TTC
Constructions existantes	1 050.00€ HT 1 260.00€ TTC	1 075.00€ HT 1 290.00€ TTC

Les tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous : utilisation des salles, seront majorés de 20% pour les locations de salles à des associations hors commune.

UTILISATION DES SALLES	Tarifs actuels	Tarifs au 15/07/2022
Salle de sports n°3 par jour de fréquentation	150.00€	150.00€
<i>Pour les activités lucratives (loto, concours de cartes,...) des associations</i>		
Salles 1 et 2	70.00€	70.00€
Salle 4	120.00€	120.00€
Salle 3	150.00€	150.00€
Salle 1, 2, 3 pour un même évènement	180.00€	180.00€
<i>Pour les vins d'honneur de mariage</i>		
Salles 1 -2 ou 4	150.00 €	150.00€
Eglise Romane	500.00 €	500.00€

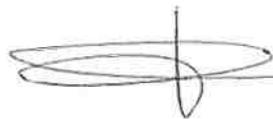
<i>Pour les Sépultures</i>			
Salles 1 et 2		70.00 €	70.00€
<i>Pour les activités commerciales – vente au déballage – par jour</i>			
Salles 1 et 2		200.00 €	200.00€
Exposition « Modélisme »		100.00 €	100.00€
Association organisatrice du téléthon			Gratuité des salles
Marché de Noël – Terre de Sallertaine		80.00 €	80.00€
<i>POUR RAPPEL : Pour les Associations de Sallertaine uniquement qui organisent un repas</i>			
Salle 4	Avec tables, chaises (sans vaisselle)	<i>Délibération du 30/03/2016 : 200 €</i>	

<i>Associations extérieures à la commune</i>	Ancien stade	200€
<i>Associations extérieures à la commune</i>	Terrain de football synthétique	<i>Délibération du 18 Février 2014 : 150€/utilisation</i>

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur Le Maire,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER les tarifs comme indiqués ci-dessus. Ceux-ci prendront effet à compter du 15 Juillet 2022,
 D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour Extrait Conforme,
 Au registre sont les signatures.
 Le 29 Juin 2022,
 Le Maire, Jean-Luc MENUET




Le Maire,

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le au siège de la collectivité ;

• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

510

ID : 085-218502805-20220628-20220628009-DE